

bercules de toute dimension ou presque; d'autres sont en faveur de l'observance stricte de notre classification actuelle. Je dois avouer que la classification d'après la grosseur importe peu au point de vue pathologique. Un tubercule plus ou moins gros est tout aussi bon pourvu qu'il provienne d'une variété saine d'ailleurs, mais je veux faire remarquer qu'un gros tubercule est ordinairement creux au centre, surtout s'il s'agit d'une variété dans le groupe Irish-Cobbler, et dans tous les cas il arrive fréquemment que les acheteurs préfèrent une pomme de terre exempte de cette défectuosité, qui fait souvent pourrir le plant. Les variétés Montagnes-Vertes sont moins sujettes à ce défaut, mais en fragmentant de gros tubercules pour la plantation, il y a une forte perte que l'acheteur doit payer au prix du bon tubercule utilisé entièrement.

Quant aux petits tubercules, s'il n'y avait pas de restriction, nous trouverions en pratique une trop grande quantité n'ayant que de faibles dimensions. Pour cette raison, nous donnons des instructions spéciales à nos inspecteurs d'user de leur jugement dans le calibrage. Il faut éviter d'être trop sévère, mais il faut établir un type régulier. Jusqu'à présent, nous avons eu deux plaintes à ce propos, et nous avons averti nos inspecteurs de faire bien attention à ce point. On peut dire que notre classification du meilleur type de pommes de terre pour la semence n'est pas plus sévère que la classification des pommes de terre pour la table de la classe A sous les dispositions de la loi des légumes racines. Dans cette dernière, le diamètre doit être d'un pouce et sept huitièmes pour les variétés rondes et d'un pouce et trois quarts pour les longues.

Une pomme de terre Irish-Cobbler du diamètre exigé pour la classe A du Canada pèse environ quatre onces et demie. Une Montagnes-Vertes du diamètre spécifié pèse environ cinq onces. On voit donc que nous sommes assez généreux dans notre classification. C'est pourquoi, afin d'avoir plus d'uniformité, nous voulons garder notre base actuelle de calibrage.

Dernièrement, notre attention a été attirée sur une plainte alléguant que quelques cultivateurs de la vallée du fleuve Saint-Jean étaient mécontents des conditions exigées pour le certificat de notre service, et qu'ils avaient formé une association dans le but de faire leur propre travail d'inspection et de laisser de côté celle du service fédéral. On rapporte qu'un cultivateur avait une forte récolte de Irish-Cobblers acceptée par l'inspection dans les champs, mais qui, lors de l'inspection des tubercules, ne présentait que 35-40 p. 100 de tubercules conformes aux exigences de nos règlements. Nous n'avons pas trouvé trace de ce cas dans nos dossiers, mais nous savons que bien des cultivateurs du Nouveau-Brunswick veulent faire inspecter leurs champs, mais refusent avec énergie de se conformer à nos conditions pour le calibrage des tubercules. Comme je l'ai déjà dit, les types établis par notre classification ne présentent rien de déraisonnable; et nous savons que plusieurs cultivateurs ont l'habitude de vendre leur récolte sur la foi d'une copie de nos dossiers, sacrifiant par là le but principal de l'inspection, savoir: la production d'un plant de pomme de terre de haute qualité, mais qui peut se récolter, avec des soins convenables, dans les conditions de climat du Nouveau-Brunswick.

Je vais vous donner un exemple de la valeur de ce certificat: l'un des plus importants expéditeurs nous raconte qu'il a vendu à un gros cultivateur de Fort-Fairfield, Maine, six charges de wagon de pommes de terre Irish-Cobblers récoltées dans le Nouveau-Brunswick. L'acheteur avait alors dans ses caves environ 10-15,000 barils de pommes de terre attestées par le service d'inspection du Maine. Il a vendu ces dernières et il a payé à l'expéditeur du Nouveau-Brunswick \$2.25 de plus du baril, afin d'avoir dans sa plantation la qualité excellente du Nouveau-Brunswick. Puisque les récoltes du Maine se font dans des conditions identiques à celles du Nouveau-Brunswick (les champs en questions étaient en réalité à moins de cinquante milles de distance, et avaient un sol identique), la seule raison qui pouvait l'induire à cet achat, c'est que les